



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Pierre Bayle
Sedan

ORIENTATION POST-2NDE

Vendredi 2T janvier 2020



2 phases

Phase provisoire : vœux provisoires des élèves et avis provisoires du conseil de classe du 2ème trimestre :

- Permettre aux familles de demander des choix multiples combinant voie générale et technologique et voie professionnelle
- Permettre au conseil de classe d'exprimer des réserves sur une proposition d'orientation sans être défavorable
- Recommander des voies d'orientation non demandées

Phase définitive : vœux définitifs des élèves et décisions d'orientation du chef d'établissement lors du 3ème trimestre :

- Permettre aux familles de demander des choix multiples combinant voie générale et technologique et voie professionnelle
- Recommander des voies d'orientation non demandées
- Donner un avis favorable ou réservé à une demande d'accès à la voie professionnelle formulée par la famille après une 2de GT
- Éventuellement, une phase de dialogue et d'appel : uniquement en cas de désaccord entre choix des familles et proposition du chef d'établissement. Cette phase peut aller jusqu'à la saisine de la commission d'appel.

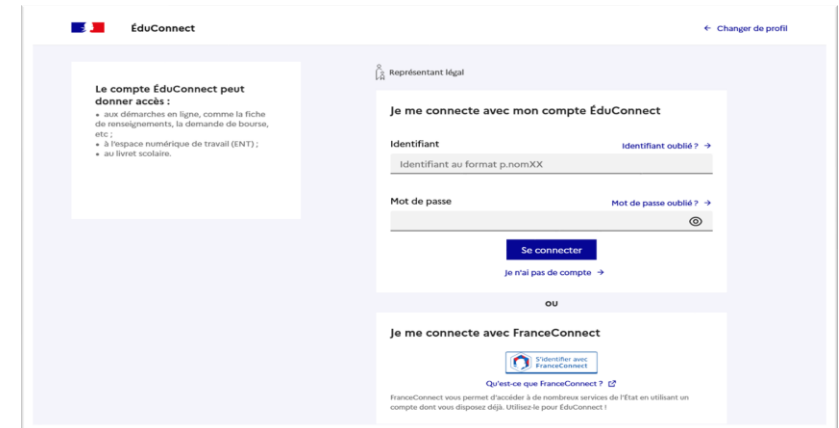
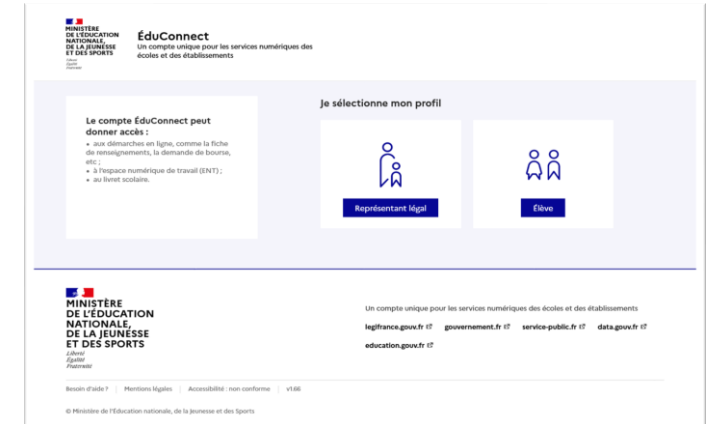
Saisie dématérialisée

Le Télé-service Orientation (onglet e-service, scolarité service)

est créé pour les familles, dans le but de simplifier leurs démarches administratives par leur dématérialisation.

Il permet aux familles de :

- Saisir les intentions provisoires ;
- Consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception ;
- Saisir les choix définitifs ;
- Consulter la réponse du conseil de classe et faire part de leur accord ou désaccord ;
- Consulter la décision d'orientation du chef d'établissement en cas d'accord.



Il est accessible dans le menu de Scolarité Services, via un compte Educonnect ou FranceConnect
du 31 janvier au 31 mars

Un seul représentant légal peut effectuer toute la saisie des intentions provisoires (ajouts, modifications, suppressions). Les autres représentants légaux de l'élève auront accès aux intentions saisies en lecture seule.



Possibilités d'orientation

Mes services

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire Avis provisoires
Après le conseil de classe du 2^e trimestre

Phase définitive Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive Propositions
Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 1^{re} générale ;
- 1^{re} technologique ;
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique ».

Si vous choisissez la voie générale, vous ferez connaître au conseil de classe les quatre enseignements de spécialité envisagés et éventuellement un cinquième si celui-ci n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté.

Dans des situations particulières, les passerelles vers la voie professionnelle sont possibles. Pour préparer ce parcours, prenez rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera, pour chaque voie d'orientation demandée, son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Dans le cas de la demande d'accès à la voie professionnelle, il indiquera oui ou non.

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accusé réception.

Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [cf](#) ;
- sur le site *Secondes premières* [cf](#) .

Je saisis les intentions d'orientation

Chaque étape de l'orientation est présentée : saisie des intentions, consultation des avis provisoires et accusé de réception, saisie des choix définitifs, consultation et réponse aux propositions du conseil de classe

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions.

- il doit saisir au moins 1 intention ;
- il peut saisir jusqu'à 10 intentions : 1^{re} générale (et enseignements de spécialité), 1^{re} technologique (et série), 1^{re} préparant au BT métiers de la musique, et une demande d'accès à la voie professionnelle ;
- seule la 1^{re} technologique peut être sélectionnée plusieurs fois (STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG, ST2S, S2TMD) ;
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les intentions doivent être validées afin qu'elles soient prises en compte ;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation (p mars)



Possibilités d'orientation

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de
renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.



Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Fermer ✕

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

- ☐ 1^{re} générale
- ☐ 1^{re} technologique
- ☐ 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ
- ☐ Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Annuler

Valider

Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à onze intentions. Quand les intentions sont validées, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux. La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence. Le rang peut être toutefois modifié



L'intention d'orientation est une 1^{re} générale

La famille doit cocher 4 enseignements de spécialité (obligatoire). Elle peut également choisir au maximum un enseignement de spécialité hors-établissement (non obligatoire).

Dès qu'un enseignement de spécialité est choisi, il n'est plus Affiché pour le choix suivant.

Deux déclinaisons présentes au sein du même enseignement de spécialité ne comptent que pour un enseignement, par exemple, en cochant LLCER Anglais et LLCER Allemand, cela ne compte que pour un enseignement de spécialité.

Le choix pour la 1^{ère} G peut être validé uniquement avec la sélection de quatre enseignements de spécialité (sinon message d'alerte).

La validation du choix pour la 1^{ère} G peut se faire sans le choix d'un 5^{ème} enseignement de spécialité hors établissement.

Veillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

☒ 1^{re} générale

☐ 1^{re} technologique

☐ 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

☐ Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Choix des enseignements de spécialité pour la 1^{re} générale

Vous trouverez des informations sur les enseignements de spécialité sur le site [Horizons 21](#) ⓘ

☐ Choisir parmi

- ☐ HIST-GÉO. GÉOPOLITIQUE & SC. POLITIQUES
- ☐ MATHÉMATIQUES
- ☐ NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES
- ☐ PHYSIQUE-CHIMIE
- ☐ SC. ÉCONO. & SOCIALES
- ☐ SCIENCES INGÉNIEUR
- ☐ SCIENCES VIE & TERRE

Arts

ARTS DU CIRQUE

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER)

- ☐ ALLEMAND
- ☐ ANGLAIS
- ☐ ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Veillez choisir un enseignement de spécialité

Enseignement de spécialité hors établissement :

Veillez choisir un enseignement de spécialité



L'intention d'orientation est une 1ère générale

Enseignement de spécialité au lycée Pierre Bayle:

- Mathématiques
- Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)
- Physique-Chimie
- Sciences de l'ingénieur (SI)
- Numérique et Sciences Informatiques (NSI)
- Sciences économiques et sociales (SES)
- Histoire Géographie Géopolitique et Sciences Politiques (HGGSP)
- Humanités, littérature et philosophie (HLP)
- Éducation physique, pratique et cultures sportives (EPPCS)
- Littérature, langues et cultures de l'antiquité Latin (LLCA Latin)
- Langues, littérature et cultures étrangères et régionales Allemand (LLCER Allemand)
- Langues, littérature et cultures étrangères et régionales Anglais (LLCER Anglais)

>>>

**Présentation des EDS
lors de la journée portes
ouvertes samedi 4 mars
(09h00-13h00)**

<<<

Attention de ne pas confondre LLCA et LLCER → infos [ICI](#)



L'intention d'orientation est une 1ère générale

En 1^{ère}, 3 enseignements de spécialités (3 x 4h)

Fin de 1^{ère}, abandon d'un enseignement de spécialité qui sera évalué en contrôle continu = 8 %

En terminale, 2 enseignements de spécialités (2 x 6h).

Évaluation :

- en mars (écrit + éventuellement pratique) = 2 x 16%
- en juin (grand oral) = 10%

Total EDS = 50 % note finale BCG



L'intention d'orientation est une 1ère générale

Enseignements optionnels (poursuite; commencement avec essai ou abandon avec courrier):

- EPS
- Théâtre
- Latin
- Grec
- LVC espagnol
- LVC italien

Dispositifs (poursuite ou commencement):

- Section européenne anglais
- Cordées de la réussite
- Atelier « Sciences Po »

L'intention d'orientation est une 1^{re} générale

Après la validation de la sélection de la 1^{re} générale, le récapitulatif de la sélection est affiché avec les enseignements de spécialité dans l'ordre de la saisie. Il est possible de valider l'intention choisie afin qu'elle soit prise en compte et terminer la saisie ou d'ajouter une intention pour une autre voie d'orientation ou de modifier la sélection. Seule la voie technologique peut être demandée plusieurs fois.

L'intention d'orientation est une 1^{re} technologique

[Fermer](#) ×

→ Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

☐ 1^{re} générale

☒ 1^{re} technologique

☐ 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

☐ Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Indiquez la 1^{re} technologique souhaitée : (*)

Pour plus d'informations, cliquez sur le lien correspondant à chaque série technologique.

☐ 1^{re} STAV ⓘ

☐ 1^{re} STD2A ⓘ

☐ 1^{re} STHR ⓘ

☐ 1^{re} STI2D ⓘ

☐ 1^{re} STL ⓘ

☐ 1^{re} STMG ⓘ

☐ 1^{re} ST2S ⓘ

☐ 1^{re} S2TMD ⓘ

En cliquant sur ⓘ, l'accès à la page dédiée du site de l'Onisep permet de s'informer sur la série technologique envisagée

[Annuler](#) [Valider](#)

Après la sélection de la 1^{re} technologique la série doit être indiquée, il est possible de choisir plusieurs séries technologiques et de hiérarchiser ces choix.

La sélection de la série technologique doit être validée. Le récapitulatif est affiché après la validation de la sélection de la série technologique

L'intention d'orientation est une 1re technologique

⚡ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

1^{re} générale

Enseignements de spécialité choisis :

- physique-chimie ;
- mathématiques ;
- allemand ;
- arts du cirque ;
- grec (hors établissement).





Rang 2

1^{re} technologique : 1^{re} STI2D





Le récapitulatif est affiché après la validation de la sélection de la série technologique

Séries technologiques au lycée Pierre Bayle:

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion

INFO SUR SITE WEB : onglet hTtflâNÎŠă ũŠÖKy2f23lIjdzŠăh



L'intention d'orientation est une 1^{ère} technologique

En 1^{ère}, 3 enseignements de spécialités (pas de choix)

Fin de 1^{ère}, un enseignement de spécialité qui sera évalué en contrôle continu = 8 %

En terminale, 2 enseignements de spécialités (choix selon spécialité)

Evaluation :

- en mars (écrit) = 2 x 16%
- en juin (grand oral) = 14%

Total EDS = 54 % note finale BCT



L'intention d'orientation est une 1^{ère} technologique

Enseignements optionnels (poursuite; commencement avec essai ou abandon avec courrier):

- EPS
- Théâtre
- π [I·úλγ
- π DŃŜŎ
- π [±/ ŠăLJl·Ëy2f
- π [±/ λúI·ŧŖŖ

Dispositifs (poursuite ou commencement):

- π Section européenne anglais
- π Cordées de la réussite



L'intention d'orientation est un accès à la voie professionnelle

La famille peut saisir manuellement un métier ou une formation. La case " Stage passerelle" peut être cochée.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

☐ 1^{re} générale

☐ 1^{re} technologique

☐ 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

☒ Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant (150 caractères maximum) :

☐ Stage passerelle



Confirmation de saisie

Un récapitulatif est affiché à l'écran et doit être validé pour être enregistré. Un mail avec le récapitulatif est envoyé aux représentants légaux de l'élève.

Il reste possible de modifier les intentions jusqu'à la fermeture du service (p mars).

Seul le représentant légal ayant fait la saisie peut effectuer des modifications.

En cas de désaccord entre les représentants légaux de l'élève, un entretien doit être sollicité auprès du chef d'établissement afin de trouver une solution.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

1^{re} générale
Enseignements de spécialité choisis :
- physique-chimie ;
- mathématiques ;
- allemand ;
- arts du cirque ;
- grec (hors établissement).

Rang 2

1^{re} technologique : 1^{re} STI2D

Rang 3

1^{re} technologique : 1^{re} STL

Rang 4

1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

Rang 5

Autre parcours : un accès à la voie professionnelle
Métier ou formation : Informatique
Demande d'un stage passerelle

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.



Avis provisoire

À l'issue de la phase provisoire, pour chaque intention de la famille, le conseil de classe doit émettre obligatoirement un avis 'Favorable', 'Défavorable' ou 'Réservé'.

Le conseil de classe peut, même s'il répond positivement ('Favorable' ou 'Réservé') à une des demandes de la famille, recommander une voie non demandée.

Si le conseil de classe répond négativement ('Défavorable') à toutes les demandes de la famille, il doit obligatoirement recommander une voie non demandée.

Le conseil de classe peut émettre un avis 'Réservé' sur toutes les voies demandées par la famille sans effectuer de recommandation.

Dans le cas où la famille demande toutes les voies d'orientation possibles, le conseil de classe se doit de répondre positivement à au moins une des demandes.

Le conseil de classe peut émettre des recommandations relatives aux enseignements de spécialité si l'avis provisoire de 1^{ère} générale est 'Favorable' ou 'Réservé'.

Si le conseil de classe recommande une voie professionnelle, il a la possibilité de proposer un stage passerelle (sans demande initiale de la famille).

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Avis provisoires

Deuxième trimestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION
Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

①

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation

Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au troisième trimestre.

Rang 1 : 1^{ère} générale

Avis réservé

Enseignements de spécialité demandés :

- physique-chimie ;
- mathématiques ;
- allemand ;
- arts du cirque ;
- grec (hors établissement).

Recommandations relatives aux enseignements de spécialité envisagés :
Conseil pour Biologie écologie et sciences de la vie et de la terre

Rang 2 : 1^{ère} STI2D

Avis favorable

Rang 3 : 1^{ère} STL

Avis favorable

Rang 4 : 1^{ère} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

Avis favorable

Rang 5 : Autre parcours

Accès à la voie professionnelle : oui

Métier ou formation demandé : Informatique
Demande d'un stage passerelle.

Proposition d'un stage passerelle pour préparer le parcours.

Recommandation(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

1^{ère} STAV

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

La voie technologique est un projet construit et qu'il faut continuer à préciser

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Réponse en cas de proposition de stage passerelle : (*)

☐ Accord ☐ Refus

☐ J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

Prise de connaissance avis provisoire

Il est spécifié que ces avis ne constituent en aucun cas une décision d'orientation.

L'un ou l'autre représentant peut accuser réception des avis provisoires du conseil de classe en cochant la case **"J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe"** en bas de page.

Cette case à cocher équivaut à une signature numérique.

Une fois l'accusé de réception saisi, il n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celui-ci.

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Réponse en cas de proposition de stage passerelle : (*)

☒ Accord ☐ Refus

☒ J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

L'accusé de réception s'effectue en cochant la case puis en validant



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Message ENT Ł ŒŜŸ^{NJ} I-ŒŜŦ úđúž^{NJ}Šť ŘŜ äI-lăłŜø



Choix définitif (3^{ème} trimestre)

Les familles choisissent et hiérarchisent leurs choix définitifs parmi les voies d'orientation (idem phase provisoire)

L'accès à la voie professionnelle est déclinée en 3 choix : 1^{ère} professionnelle, 2^{de} professionnelle ou CAP



Proposition conseil de classe (3^{ème} trimestre)

Pour chaque choix de la famille, le conseil de classe doit émettre obligatoirement une proposition 'Oui' ou 'Non'.

Le conseil de classe peut, même s'il répond positivement à un des choix de la famille, proposer une voie non demandée par la famille.

Si le conseil de classe répond négativement à toutes les demandes de la famille, il doit obligatoirement proposer une voie non demandée par la famille.

Dans le cas où la famille demande toutes les voies d'orientation possibles, le conseil de classe se doit de répondre positivement à au moins une des demandes.

Le conseil de classe peut émettre des recommandations relatives aux enseignements de spécialité s'il répond 'Oui' au choix de la famille en 1^{ère} générale.

À l'issue de la phase définitive, il faut obligatoirement une réponse "Oui" à une demande de la famille ou une proposition.



Réponse de la famille (3^{ème} trimestre)

Si la famille est d'accord avec la proposition du conseil de classe alors cette proposition devient décision d'orientation du chef d'établissement et la procédure d'orientation s'arrête.

En revanche, si la famille refuse la proposition du conseil de classe alors la procédure se poursuit par un entretien avec le chef d'établissement. A l'issue de cet entretien, le chef d'établissement va prendre la décision d'orientation finale. Les familles ont la possibilité de faire appel de cette décision.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Lycée Pierre Bayle
Sedan

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Questions diverses